



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons d'édition

Question écrite n° 6000

Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de rachat de Vivendi Universal Publishing (VUP) par le groupe Lagardère par l'intermédiaire de Natexis Banque populaire, qui va conduire une entreprise en France à contrôler 80 % de l'édition scolaire, 58 % du livre de poche et 70 % des réseaux de distribution. Jusqu'à présent, la concurrence permettait de travailler à une amélioration de la distribution et des services : par les conseils au public des libraires, la promotion diversifiée des ouvrages, la rapidité des commandes, etc. Indépendamment des problèmes sociaux inéluctables résultant d'une telle concentration et des économies d'échelle auxquelles sera contrainte quelles que soient les promesses contraires - une direction ainsi centralisée -, il lui demande si, pour préserver la liberté et la richesse culturelle française, ainsi que la qualité des services, il envisage de saisir le Conseil de la concurrence afin de limiter à 40 %, au maximum à 50 % ce qui est déjà considérable, la part du marché scolaire et le contrôle de la distribution que pourrait posséder une seule entreprise en France.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6000

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3937

Question retirée le : 9 décembre 2002 (Retrait pour cause de question identique)